COMMISSION DES JEUNES
DISTRICT 79

ANNEXE DES REGLEMENTS
SAISON 2023/2024

Version N°2 du 23/01/2024

CRITERIUM U12

-Règlement-

Modification du règlement

En raison des reports, faisant suite aux intempéries, il est impossible de trouver six dates jusqu'à la fin de saison.
La phase 1, prévue en formule championnat, se déroulera finalement sous forme de plateaux.
La composition des plateaux sera identique à celle des poules initialement prévues.

Phase 1.

Plateaux du 17 FEVRIER.
Epreuve des jongleries avant le début des rencontres.
Durée des rencontres : 20 Minutes.

POULE A Stade de FORS	
A	ES AFP
B	FC BOUTONNAIS
C	FC3C
D	THOUARS

POULE B CERIZAY synthétique	
A	PAYS NEO CRECHOIS
B	USPM STE EANNE ENT.
C	NIORT ST FLORENT
D	GJ CERIZAY INTERBOCAGE

POULE C NUEIL LES AUBIERS (synthétique)	
A	NIORT ST LIGUAIRE
B	GJ SUD DEUX-SEVRES
C	GJ FCN EVSABB
D	GJ ST VARAUDAISE

POULE D Stade d'ECHIRE	
A	CHERVEUX
B	PAYS MELLOIS
C	BEAUVOIR
D	ECHIRE ST GELAIS

POULE E NIORT –LA MINERAIE-	
A	NIORT PEXINOISE
B	NIORT CHAMOIS
C	GATI-FOOT
D	VAL DE BOUTONNE

POULE F CELLES (synthétique)	
A	CHAURAY
B	PAYS ARGENTONNAIS
C	PAYS MAULEONAIS GJ
D	CELLES VERRINES

POULE G BRESSUIRE (synthétique)	
A	MONCOUTANT
B	NIORT SOUCHE
C	VENISE VERTE
D	BRESSUIRE

POULE H PARTHENAY (synthétique)	
A	LE TALLUD
B	OREE AUTIZE GJ
C	GJ CŒUR DE BOCAGE
D	PARTHENAY VIENNAY

Classement :
A / aux points ;
B / aux points du ou des matches joués entre les ex-aequo.
C / Au résultat de l'épreuve des jongleries.
Qualification des deux premiers de chaque plateau pour la phase 2.

Phase 2

Utilisation de la F.M.I.

Formule championnat.

4 poules de quatre équipes.

3 journées (13/04 - 25/05 - 8/06).

Les dates étant fixées par défaut, la commission prend en compte les éventuelles difficultés rencontrées par les clubs (championnats U13, ponts, vacances scolaires, etc…) et autorisera la modification dudit calendrier sous réserve de respecter les modalités ci-dessous.

- Accord écrit des deux clubs (impératif) ;
- Utilisation de samedis non retenus pour les compétitions U13 ou de mercredis ;
- Les rencontres devront être jouées avant la **date butoir du 9 Juin**.

N.B : sans accord écrit des deux clubs, la date fixée au calendrier devra être respectée.

Classement :

Application de l'article 14 des R.G. de la LFNA (page 9 des règlements de la CDJ 79).

Qualification des deux premiers de chaque poule pour le championnat U13 D1 Accession Ligue, 1ère phase, de la saison 2024/2025.

Occupation des terrains

En cas de problème concernant l'occupation des terrains :

- Les compétitions U13 (coupes et championnat) sont prioritaires par rapport aux plateaux U11.
- Les plateaux U11 sont prioritaires par rapport aux plateaux U8-U9 ou U6-U7.

Coupe départementale U15 A 7

Règlement

⇨ Participation des équipes engagées dans le championnat U15 A 7 phase 2.
⇨ Durée des rencontres : 2 fois 40 Minutes.
⇨ Tous les joueurs devront être titulaire d'une licence U15, U14 (ou U13 autorisés médicalement à participer dans la catégorie U15, dans la limite de 3 joueurs) et, régulièrement qualifiés pour leur club.
⇨ Match par élimination directe. Utilisation de la FMI.
⇨ En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, les deux équipes se départageront par l'épreuve des tirs au but (5 tirs). Si nécessaire, nouvelle série avec arrêt au premier avantage (à égalité de tirs).
***Aucun joueur totalisant plus de cinq (5) matches, (coupe et championnat- phase 2) en équipe supérieure (foot à 11) ne peut participer à la compétition.**
⇨ Les frais d'arbitrage sont pris en charge à part égale entre les deux clubs.
⇨ Un club absent à une finale de coupe est passible d'une amende de 80 €.

¼ de finale – samedi 6 AVRIL							
	Recevants		Visiteurs	Résultats		T.A.B.	
match1	CHICHE 2	/	PAYS ARGENTONNAIS 2				
Match 2	ENT GATIFOOT SCAL MC 2	/	LE TALLUD 2				
Match 3	USPM STE EANN 2	/	EXEMPT				
Match 4	GJ BOUTONNAIS EN MELLOIS 2	/	ENT ESPT-USV 2				
½ FINALES – SAMEDI 18 MAI							
Match 6	VAINQUEUR 1	/	VAINQUEUR 3				
Match 7	VAINQUEUR 2	/	VAINQUEUR 4 GJ				
FINALE – SAMEDI 15 JUIN							
Match 8	VAINQUEUR 7	/	VAINQUEUR 6				

Finales 2024	Finales des championnats 1er juin à NUEIL LES AUBIERS	Finales des coupes 15 juin à ?
U17	Division 2 ➢ Vainqueur A / B	Coupe de l'Angélique. Coupe départementale Challenge départemental
U15	Division 2 ➢ Vainqueur A / B Division 3 ➢ Vainqueur A / B	Coupe de l'Angélique Coupe départementale Challenge départemental Coupe foot à 7
U13	Division 2 ➢ Vainqueurs A/B/C/D Division 3 ➢ Vainqueurs A/B/C/D Division 4 ➢ Vainqueurs A/B/C/D	Coupe de l'Angélique Coupe départementale Challenge départemental

Championnats Régionaux – descentes vers les districts -

Critérium U13 ➢ Aucune descente.
U14 R2 ➢ Les équipes classées 10, 9, 8, 7, 6 et les 5 moins bons 5èmes.
U15 R2 ➢ Les équipes classées 8 et 9.
U16 R2 ➢ Les équipes classées 10, 9, 8 et les 3 moins bons 7èmes.
U17 R2 ➢ Les équipes classées 10, 9, 8, 7 et le moins bon 6èmes.

Accessions aux championnats régionaux 2024/20225

U 18 Régional 2

U17 ➢ 1 montée en fin de saison par District, plus une pour **la GIRONDE** (13).

U16 Régional 2

U15 ➢ 1 montée en fin de saison par District, plus une pour **la GIRONDE** (13).

Repêchage éventuel

■En cas de vacance dans un championnat régional ou en cas d'accession supplémentaire via les championnats départementaux :
1/ Le service compétition de la LFNA informe la commission départementale.
2/ La commission contacte le club concerné.
3/ Après réception de l'accord écrit dudit club, la CDJ transmet l'information à la LFNA pour validation.
Il est donc inutile de contacter le service compétition de la ligue afin de faire acte de candidature

Les ententes ne sont pas autorisées en Ligue. Une seule équipe par club (R1+R2).

Accession à partir d'équipe en entente :

■A / Création d'un groupement :
Une équipe en entente peut accéder au championnat régional si, les équipes qui la compose optent pour la création d'un groupement et régularise la situation dans les délais réglementaires.
Pour cela ; les clubs constituant l'entente, doivent :
- Faire part de leur intention de créer un groupement, dès que possible, idéalement avant le début du championnat et, nécessairement avant la date butoir fixée au 30 AVRIL, en envoyant un courriel commun au District (en utilisant obligatoirement la messagerie officielle) ;
- Remplir la convention type et la transmettre au District au plus tard, pour la fin du mois de mai ;
- Après accord du District, ledit document, doit être transmis à la LFNA avant le 1er juin pour validation avant le 31 juillet.

■B / Dissolution de l'entente :
Pour pouvoir prétendre à l'accession au niveau régional :
Le club support doit faire parvenir au District, par la messagerie officielle, et ce, au plus tard, le lundi suivant la dernière journée du championnat permettant ladite accession, un mail annonçant la dissolution de l'entente ainsi que son souhait de s'engager seul la saison suivante.

ART 39 BIS des R.G. de la FFF.
1. Dispositions communes.
« En fin de saison, si l'entente n'est pas renouvelée pour la saison suivante, les droits sportifs acquis par l'équipe en entente sont attribués exclusivement au club support, et en aucun cas à l'autre (l'un des autres) club(s) constituant(s). »

U14 Régional –phase 1-

Championnat U14.
Participation ouverte aux équipes engagées dans le critérium régional U13 et le championnat du plus haut niveau de District (Ph 2) de la saison précédente. Une seule équipe par club.
Pré-requis : 1 éducateur diplômé minimum CFF2.
Forfait 500 €, forfait général 2000 €.

Championnats départementaux

Equipes prioritaires – phase 1 – saison 2024/2025

U13 D1 Accession Ligue

Poule unique. Participation des 8 équipes issues du critérium U12. Engagement bloqué.

U13 D2

32 équipes au maximum (4 poules de 8).
Priorité
a) Aux équipes ayant disputé le critérium U12 phase 2 et non retenues pour intégrer le championnat U13 D1 Accession Ligue ;
b) Aux équipes ayant disputé le critérium U12 phase 1 (dans l'ordre des classements et en fonction des places disponibles).
1 seule équipe par club.
Dérogation possible dans la mesure ou, le nombre maximum d'équipes ne serait pas atteint.

U13 D3 et D4

Engagement libre.

U15 D1

16 équipes maximum soit 2 poules de 8 équipes.
Priorité :
a) Aux équipes reléguées du championnat U14 R2 ;
b) Aux équipes ayant disputé le championnat U13 A.L. (phase2) et ne souhaitant pas s'engager dans le championnat régional U14 (dans l'ordre du classement et en fonction des places disponibles) ;
c) Si besoin, du champion de D2, du vice-champion etc.
Une seule équipe par club.

U15 D2

Engagement libre.

U15 D3

Engagement libre.

U15 A7

Engagement libre.

U17 D1

16 équipes maximum soit 2 poules de 8 équipes.
Priorité :
- a) Aux équipes reléguées des championnats U15 et 16 R2 ;
- b) Aux équipes ayant disputé le championnat U15 A.L. (phase2), hors accédant, dans l'ordre du classement et en fonction des places disponibles.
- c) Si besoin, du champion de D2, du vice-champion etc.

Une seule équipe par club.
Dérogation possible dans les cas suivants :
- Club ayant deux équipes reléguées des championnats régionaux ;
- Club ayant une équipe reléguée d'un championnat régional et une autre équipe engagée dans le championnat U15 AL phase 2 de la saison précédente ;
- Si le nombre d'équipes engagées est inférieur à 16.

U17 D2

Engagement libre.

U18 D1

Engagement libre.

U12 CRITERIUM

Engagement libre. 1 équipe par club.

ANIMATIONS U11

Engagement libre sur 3 niveaux.

Coupes départementales

■Les équipes engagées dans les championnats U13 sont automatiquement inscrites pour participer au festival PITCH. Compétition nationale - règlement FFF.
■Les équipes engagées dans les championnats régionaux (U14 à U17) sont automatiquement inscrites pour participer à la coupe de l'Angélique de leur catégorie.
■Les équipes engagées dans le championnats départementaux (U15 à U18) sont automatiquement inscrites pour participer à la coupe départementale de leur catégorie.
■Si un club ne souhaite pas que son équipe participe à l'une des coupes départementales, il doit transmettre un courriel en ce sens au District et ce, obligatoirement par la messagerie officielle.